

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 juillet 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet* à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
9	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, François ANDRE et Jacques PIBAROT.  
Yves CAYROCHE absent.

Renée HEIM a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2023 est approuvé.

### 1- Passage à la nomenclature M57 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation de mettre en place la nomenclature M57 pour le budget de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**VALIDE la mise en place de la nomenclature comptable M57 à la place de la M4 pour le budget de la commune.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 2- Bascule du budget du CCAS dans le budget communal :

Suite aux dernières évolutions des nomenclatures comptables, il est proposé de supprimer le budget du CCAS et de l'intégrer dans le budget communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. A compter de cette date, il est décidé de créer une commission d'action sociale qui sera composée des membres qui siègent actuellement au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE la suppression du budget du CCAS et sa dissolution.**

**DECIDE l'intégration du budget du CCAS dans le budget de la commune.**

**DECIDE la mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une commission d'action sociale composée des membres actuels du CCAS.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 3- Animation supplémentaire budget culture 2023 :

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser la projection du film « Un café allongé à dormir debout » de Philippe DE JONCKHEERE. Cette animation sera inscrite dans le budget culture de 2023. Il fait part du devis de Cinéco pour un montant de 980 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**VALIDE cette animation.  
DIT que l'entrée sera gratuite.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4- Autorisation signature convention éclairage public avec le SDEE :**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de choisir un prestataire pour l'entretien des installations d'éclairage public. Il fait part de la proposition de convention avec le SDEE de la Lozère. Le coût de revient est de 10,60 € ht par point lumineux et facturation du matériel remplacé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ACCEPTE la proposition du SDEE.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5- Création de poste adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade des agents, il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**CREE deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.  
DIT que ces emplois seront pourvus à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6- Information transport à la demande :**

Une démarche est en cours d'étude à l'échelle de la Communauté de Communes Mont-Lozère. Il existe aussi une offre de la part de professionnels pour se rendre le jeudi au marché de Villefort.

La mise en place du service est en cours d'étude.

#### **7- Questions Diverses :**

- Création d'un mur de soutènement – terrain de pétanque du village de Ponteils :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE d'entreprendre les travaux.**

**CONFIE ses travaux à l'entreprise GIRAUD**

**VALIDE le devis suivant :**

- **réalisation d'un mur de soutènement pour le terrain de pétanque = 14 205 € ht**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- Nettoyage de l'Eglise :

Monsieur le Maire propose de confier le ménage de l'église à l'ESAT la Cézarenque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE que chaque mois, l'ESAT de la Cézarenque fera 1h30 de ménage à l'église, pour un coût horaire de 24 € ttc.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **8- Informations Diverses :**

- Hangar communal :

Les travaux d'extension du hangar communal ont commencé.

Le département a accordé une subvention de 67 760 €, pour un montant total de travaux de 271 038.58 € ht.

- Raccordement électrique réservoir de Besses :

Les travaux d'extension du réseau électrique pour desservir le réservoir de Besses sont terminés. Mise à jour du projet d'installation d'un dispositif de traitement par UV.

Réflexion engagée pour ~~de~~ raccorder le réseau d'eau de Besses avec le réseau d'eau du Bouschet.

La séance est levée à 20h50.